

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)
Monsieur Gérard AMON
Monsieur Pierre ANCELIN
Monsieur Jean-Paul BERNIER
Monsieur Roland BOULARD
Monsieur Jean-Paul CACCIA
Monsieur Bernard CHAMPION
Monsieur Michel DAUTEUIL
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Michel JACOB
Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Jean-François QUINCHE
Monsieur Jannick SIMONNET
Monsieur François ROBIN

Assistaient également :

Monsieur Guy GOUILLY
Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Etaient représentés :

Monsieur Philippe BONNOTTE (Michel LIEGEOIS)
Madame Dany CARTON (Jean-François QUINCHE)

Ordre du jour :

- Budget primitif 2016
- GPEC-Territoriale
- Questions diverses

Date de convocation : 4 avril 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 18 avril 2016

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents relatifs à cette réunion est consultable auprès du Pays de Brie et Champagne.

Budget primitif 2016 :

Le budget primitif, adopté à l'unanimité, s'élève à 75 599€ en fonctionnement et 0€ en investissement. Il doit permettre de couvrir les frais salariaux de l'équipe en charge du programme LEADER du territoire (1 chargée de mission à temps plein et 1 gestionnaire à mi-temps) ainsi que les frais de structures qui y sont liés (loyer, fournitures, déplacements...).

Des crédits ont également été alloués à la mise en œuvre d'opérations structurantes à l'échelle du Pays et notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Poursuite de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Réflexions sur un Plan Climat Air Energie Territorial
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorial
- Animation du conseil de développement territorial.

Les recettes proviendront de subventions du FEADER sur les frais liés au programme LEADER ainsi que des contributions des EPCI membres. Les cotisations sont fixées à 1,30€/habitant. A noter que le taux global de 2€/habitant pour la plateforme Initiative, le CLIC et le Pays est maintenu constant depuis 2008.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale

Lors d'une réunion organisée par le Président du Département, en présence du Préfet, d'élus locaux et de chefs d'entreprises du bassin, l'opportunité d'une nouvelle GPEC-Territoriale a été soulignée, tout à la fois par les professionnels et les services de l'Etat. Des moyens techniques et financiers pourraient être apportés par ces derniers pour appuyer le territoire s'il souhaitait s'engager dans une telle démarche.

Le conseil syndical donne son accord pour engager les réflexions sur cette opération et missionne le Président afin d'en construire les modalités avec les différents partenaires (Etat, Région, Département, Professionnels...) notamment sur le plan financier.

Questions diverses

Le Président informe le conseil que la mise en place du PETR se poursuit, à la fois sur le volet des moyens humains (transfert de personnel de l'association) et matériels (mise en place de la comptabilité). Un prochain conseil est prévu le 27 avril afin d'acter la création des postes suite à l'avis du comité technique du centre de gestion qui se tiendra le 23 avril.

La décision de sélection des territoires LEADER aura lieu lors de la commission permanente du Conseil Régional du 22 avril.

Patrice VALENTIN,
Président

A blue ink signature of Patrice VALENTIN, consisting of a stylized 'P' and 'V' with a horizontal line through them.